

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2023

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**, le **QUATORZE JUIN** à **DIX HUIT HEURES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé à l'annexe de la Mairie au 26 avenue Bouloc Torcatis, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOUSQUET, Maire.

**PRESENTS** : BOUSQUET Jean-Louis – SCHULTHEISS Pierre – MIGUELEZ Philippe - AUZIECH Cécile - SOULIÉ Jérôme – IMBERT Véronique - SOUBRIÉ Patrice – SOURDIN Anne - MANUEL Christian – ORRIT Didier – RYAH-GAYRAUD Fatima – MACHADO DA MOTA Marie - DAVY Marie-Claire – COUFFIN Alain – MONTASPRINI Anne-Marie – AZEMAR Jean-Louis - BOUYSSIÉ François – COURVEILLE Martine – TOUZANI Rachid - KULIFAJ-TESSON Mylène – BRÄNDLI-BARBANCE Simon -

**EXCUSÉS** : SANCHEZ Marie-Christine (Procuration à SCHULTHEISS Pierre) – BORDOLL Christian (Procuration à SOULIÉ Jérôme) – CARMES Monique (Procuration à MANUEL Christian) – PENA Sylviane (BOUSQUET Jean-Louis) – IVARS Cédric (Procuration à AUZIECH Cécile) – CABROL Laura (Procuration à IMBERT Véronique) - RATABOUL Gisèle (Procuration à COURVEILLE Martine) -

**ABSENT** : HAMIQUI Hamid -

**Secrétaire de séance** : SCHULTHEISS Pierre

Date de convocation : 6.06.2023

Date d'affichage : 7.06.2023

Titulaires en exercice : 29    Présents : 21    Conseillers avec pouvoirs : 7    Nombre de voix délibératives : 28

### Délibération n° 41 – 14.06.2023

#### TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ET CUISINE CENTRALE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les mêmes tarifs que l'année dernière pour les enfants des écoles et rajouter la possibilité aux agents des autres collectivités ou administrations de bénéficier d'un repas élaboré par la cuisine centrale.

*Les tarifs ci-dessous sont applicables pour la période scolaire 2023/2024 :*

#### RESTAURATION SCOLAIRE : tarif pour les enfants de Carmaux ou extérieurs

Tranche	Quotient familial	Tarif
Tarif 1	0-400	0,90 €
Tarif 2	401-1500	1,00 €
Tarif 3	> 1500	3,00 €
Non-réservés		6,50 €

VILLE DE CARMAUX

Hôtel de ville, place de la libération, 81400 Carmaux  
05 63 80 22 50 - accueil@carmaux.fr - carmaux.fr

- Les repas doivent être réservés à l'avance (dernier délai mardi midi de la semaine précédente). Passé ce délai ils seront facturés 6,50 €.

- Bénéficieront du tarif 1 :

- \* Les enfants placés en centre ou famille d'accueil,
- \* Les enfants des familles en cours de régularisation de demande d'asile (CASAR),
- \* Les enfants des familles européennes non françaises en attente de la constitution d'un dossier CAF

#### RESTAURATION AUTRES TARIFS :

Par convention entre la Cuisine Centrale et les demandeurs (associations dont le siège social est à Carmaux, administrations, collectivités), il sera possible de fournir des repas pour les personnels de ces structures au tarif de 5 €.

La convention précisera un nombre minimum de repas à livrer et les modalités de mise en œuvre.

- Personnel municipal 3,00 € (tarif 3)
- Personnel du CLAE 3,00 € (tarif 3)

#### Repas élaborés pour les cantines des communes extérieures et le secteur privé :

Le prix est porté à : 5.00 €

#### Repas élaborés pour les centres de loisirs (ALSH) :

- de Carmaux : 3,60 €
- Extérieurs : 4,10 €

#### Repas élaborés pour les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) : 3,90 €

#### Repas élaborés pour les associations diverses et demandes ponctuelles :

- ayant leur siège à Carmaux 7.50 €
- extérieurs : 8,50 €

*Les tarifs ci-dessous sont applicables le 1<sup>er</sup> juillet 2023 :*

#### CUISINE CENTRALE :

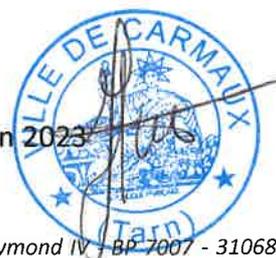
- petit déjeuner complet : 4,50 €
- Repas, dans un cadre particulier, pour les associations :  
16 € commune (sans alcools ni boissons)  
20 € hors commune

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les tarifs de la restauration scolaire et de la cuisine centrale tels que présentés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERÉ A L'UNANIMITÉ

Vote les tarifs tels que mentionnés ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Fait à Carmaux, le 14 juin 2023  
Le Maire,  
**Jean-Louis BOUSQUET**



*Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.*

VILLE DE CARMAUX

Hôtel de ville, place de la libération, 81400 Carmaux  
05 63 80 22 50 – accueil@carmaux.fr – carmaux.fr